

Atelier de compréhension de texte narratif Cycle 3 Niveau de classe CM2 Le procès du Loup

1. Mise en œuvre de l'atelier

Se référer au protocole ACT narratif cycle 3 et collègue.

2. Indications pour l'enseignant

Le texte est extrait de *Le procès du Loup* de Zarko Pétan, édité en 2006 chez Magnard.

Il s'agit d'une pièce de théâtre ; les élèves devront identifier les caractéristiques physiques du texte pour le comprendre : noms des personnages, répliques et didascalies.

Le texte fait appel à la connaissance présupposée du conte *Le Petit Chaperon rouge*. L'enseignant jugera bon de le remémorer ou le relire si besoin.

Le vocabulaire de l'extrait est quelque fois difficile, particulièrement les termes en lien avec la justice : *juge, avocat, la défense, l'accusation, la partie civile, faire opposition, avec préméditation*.

Principaux points que l'on peut faire apparaître pendant les échanges et la vérification.

Les éléments qui suivent ne constituent en rien des objectifs à atteindre de façon exhaustive ; ils peuvent aider l'enseignant à développer l'aptitude au questionnement chez les élèves.

Les personnages

- Les personnages qui parlent :

Le Juge, l'Avocat de la défense (le Défenseur), l'Avocat de la partie civile

- Les personnages présents qui ne parlent pas dans l'extrait :

Les témoins de la défense : le Lièvre, l'Ours, Madame Renard

Les témoins de l'accusation : Chaperon Rouge, la Grand-Mère, le Chasseur, Monsieur Grimm

Les assistants et spectateurs évoqués

- Le Loup qui est l'accusé au centre des échanges semble absent

Les lieux

Dans un tribunal

Que se passe-t-il ?

Dans un tribunal classique, entrent le Juge, l'Avocat de la partie civile, le Défenseur, puis les témoins. Le Juge ouvre la séance en déclarant le Loup coupable de meurtre avec préméditation. Il semble déjà avoir pris parti ce que dénonce l'avocat de la défense.

L'Avocat de la partie civile décrit le Loup comme un grand criminel dont la dernière agression contre le Chaperon rouge et sa Grand-Mère serait la plus épouvantable.

Quand l'Avocat de la défense essaie de parler, le Juge le coupe.

Les questions possibles abordées par les lecteurs ou à repérer avec eux.

Interroger les implicites : pourquoi le juge dit-il « votre question est une plaisanterie digne d'un écolier » ?

3. Prolongements éventuels

Lire à voix haute le texte.

Mettre en scène l'extrait.

Lire la suite.

Lire en réseau les contes classiques de Perrault et de Grimm qui mettent en scène le Loup.

Étudier le fonctionnement de la justice en France (en s'appuyant par exemple sur les ressources du projet Educadroit.fr)

LE PROCES DU LOUP

La scène représente une salle de justice, un tribunal classique.

Entrent sur la scène le Juge, les deux Avocats : l'Avocat de la défense, l'Avocat de la partie civile.

5 *Puis entrent les différents témoins ; ceux de la défense entrent côté cour, ceux de l'accusation côté jardin.*

Pour les premiers, il s'agit du Lièvre, de l'Ours, de Madame Renard.

Pour les seconds, du Chaperon Rouge, de la Grand-Mère, du Chasseur, de Monsieur Grimm.

Il est possible d'utiliser des masques pour représenter les animaux.

10 **LE JUGE.** Silence ! (*Il frappe de son maillet sur la table.*) Silence ! Je demande du silence parmi les assistants et les spectateurs. J'ouvre le Procès contre le Loup qui s'est rendu coupable d'un meurtre. Meurtre avec préméditation.

15 **LE DEFENSEUR.** Monsieur le Juge, je fais opposition. Je ne peux accepter que vous employiez de tels termes. Vous manquez d'impartialité.

LE JUGE. Maître, vous aurez la parole plus tard. Pour l'instant, vous ne connaissez rien de votre client et vous n'avez pas la parole. La parole est à l'Avocat de la partie civile. Maître, je vous en prie.

20 **L'AVOCAT DE LA PARTIE CIVILE.** Monsieur le Juge, Messieurs, mon devoir est cette fois extrêmement simple. Nous avons à faire à un criminel invétéré qui a plusieurs fois échappé au bras de la justice. Je ne vous ennuierez pas en vous faisant le récit de toutes les mauvaises actions, de tous les crimes que l'accusé a commis. Je mentionnerai uniquement son dernier crime, le plus horrible, le plus épouvantable, l'agression invraisemblable qu'il a perpétrée sur la personne du Petit Chaperon Rouge et de sa
25 grand-mère. Heureusement cette agression a échoué, grâce au hasard. De toute façon, il a été établi que l'accusé Loup a pénétré dans la chaumière de la Grand-Mère et l'a avalée.

LE DEFENSEUR. Le Loup a avalé qui ? La chaumière ou la Grand-Mère ?

LE JUGE. Je vous en prie, Maître, votre question est une plaisanterie digne d'un écolier et non d'une chambre de justice. Je vous en prie, Maître, continuez.

30 **L'AVOCAT DE LA PARTIE CIVILE.** Merci, Monsieur le Juge. Comme je le disais, le Loup a dévoré la Grand-Mère. Il a alors enfilé la chemise de nuit de celle-ci, puis, il a

posé sur son nez les lunettes de la Grand-Mère et, déguisé de la sorte, il a attendu le Petit Chaperon Rouge qui ne se doutait de rien.

Extrait de « Le procès du Loup » de Zarko Pétan

